

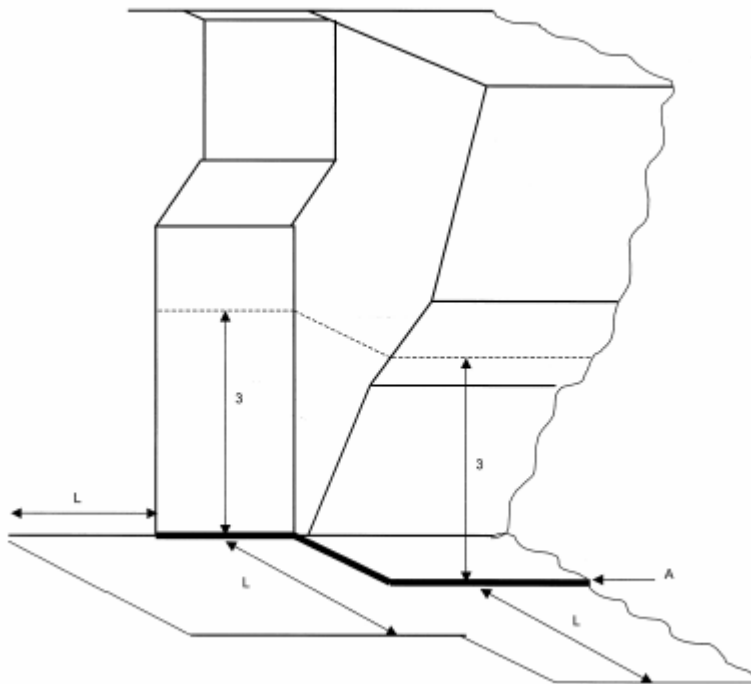
NOTICE D'UTILISATION DES MATERIELS DE RECEPTION POUR SAE

Les tapis que vous venez de recevoir sont conformes à la norme XP P 90-312 (marquage sur la partie apparente de l'année de fabrication et de la conformité à la présente norme) , toutefois avant de les utiliser nous vous demandons de bien vouloir lire ci-dessous les consignes suivantes :

DIMENSIONNEMENT DE LA ZONE DE RECEPTION

Il faut définir sur la SAE une ligne horizontale à 3.00 m du sol puis définir la projection verticale de cette ligne sur le sol.

La zone de réception doit être de 2.50 m minimum au-delà de cette ligne, et dans toutes les directions de chutes possibles, notamment pour éviter les chocs de la tête sur le sol.



NOTICE D'UTILISATION DES MATERIELS DE RECEPTION POUR SAE

INSTALLATION DES MATERIELS DE RECEPTION

Chaque élément est juxtaposable par la largeur (profondeur, généralement 2.50 m) avec le tapis mitoyen par une bavette amovible et il doit être positionné dans sa longueur contre le mur. (attention la longueur peut être plus petite que la largeur).

CONDITIONS DE STOCKAGE

Il est impératif de les stocker à plat (dans le cas de surface démontable) pour éviter toute déformation ou bien de les relever sur le chant et de les tenir au mur par un moyen approprié. (sangles)

CONDITIONS D'ENTRETIEN

Entretien courant

Laver avec une éponge humide à l'eau tiède additionnée de savon puis rincer à l'eau claire. (bien utiliser une éponge humide essorée pour éviter que l'eau pénètre par la grille de décompression)

Tâches rebelles

Frotter avec une éponge ou une brosse souple avec une solution d'eau et d'alcool (pourcentage inférieure à 30 %) puis rincer à l'eau claire.

Il faut éviter le lavage et le rinçage à grande eau.

Il faut proscrire impérativement :

- alcool pur
- acétone
- perchloréthylène et trichloréthylène
- tous solvants et détergents
- produits d'entretien abrasifs
- toutes sortes de cire.

CONDITIONS D'UTILISATION

Le matériel de réception est prévu afin de limiter **seulement** les conséquences de la chute du grimpeur d'une hauteur correspondant à sa position au mousquetonnage du premier point d'assurage tout en permettant des conditions d'assurages correctes.



NOTICE D'UTILISATION DES MATERIELS DE RECEPTION POUR SAE

Mise à jour du 01/06/05